

supposer Monsieur le Commandant que les Français qui chez eux ont de tout temps fait des efforts gigantesques pour conserver à la loi son empire, et à la liberté ses garanties faisoient approuver ni ces abus déplorable et funestes dictés par la haine, et les passions, qui font l'effroi de la Société, et qui au lieu d'affermir l'État, le mènent à sa perte.

Je ne rappellerai pas à ceux qui m'ont offensé prenant ma maison pour un repaire de brigands, où l'on a le droit d'entrer la bajonnette croisée (comme l'on a fait chez moi) les considérations qui sont dues à mon rang, ni celles qui me sont personnelles, je leur observerai seulement que ce n'est jamais par des actes de rigueur, et d'injustice qu'on parvient à nuire; que l'estime et la reconnaissance publique, et qu'en mettant l'Autorité et la force à la place de la loi on est sans contredit guidé par tout autre motif que par l'intérêt public.

Il y a distraction Monsieur le Commandant entre les valeurs de grand homme, et l'honnête homme, et si l'on voudrait me combattre ce principe par celui que tous les hommes doivent être égaux devant la loi, je répondrais alors que la loi ne permet pas que l'on aille attaquer les armes à la main la maison d'un citoyen pour lui enlever des effets qu'il aurait réunis lui-même si l'on avait bien voulu lui lui demander, ce qui m'aurait épargné à moi bien de désagréments, et à ceux qui en font la cause la honte d'offenser un honnête homme.

Ces effets Monsieur le Commandant ont été saisis sans qu'il en soit dressé l'Inventaire, moi jurant (ce que la loi exige) En l'aura probablement fait plus tard.

Je Vous prie donc Monsieur le Commandant à vouloir bien me faire connaître de quelle autorité inusitée l'ordre de cette saisie, où sont déposés les effets saisis, et de m'accorder une copie de l'Inventaire de ces mêmes effets.

Vous êtes Monsieur trop juste pour me refuser ce que je Vous demande, d'autant plus que Vous trouverez, je n'en fais aucun doute, ma réquête appuyée par la raison, et la Justice. Je Vous prie en même temps Monsieur d'excuser l'importunité en considération des motifs qui m'ont engagé à Vous présenter ma plainte. Vous excuserez Monsieur le Commandant qu'il est fâcheux de ne pouvoir joindre à l'apurer sa tranquillité, et son propre repos tout honnête homme que l'on soit, et bien que l'on se tienne éloigné de tout intrigue, et que l'on a d'ailleurs le droit de s'en plaindre. Je conçois que ce n'est pas la faute des lois, mais bien celle des personnes interprètes à ce que les haines, et les passions soient toujours animées dans cette pauvre terre dont la liberté coûte tant de larmes et de sang, et je desirerai pour le bien de ma patrie que les Français qui daignent prendre part à notre salut, ne se méprennent point sur les véritables motifs qui dictent les faux rapports de ces personnes indignes de la confiance publique, dont la vie n'est qu'un tissu d'intrigues, et qui toujours rivaux devant la loi, ne pourroient exister que par le désordre et les bassesses.

Agreez Monsieur le Commandant l'expression de ma plus haute considération.

Monsieur

ΑΚΑΔΗΜΙΑ



ΑΘΗΝΑΙ

ΑΚΑΔΗΜΙΑ

ΑΘΗΝΑΙ

Votre très humble, et très obéissant serviteur.

Nauplie le 30 - Septembre 1832.

23

Monsieur le Commandant.

Vous avez Monsieur le Commandant ordonné la saisie de quelques effets qui se trouvaient chez moi. J'ignore les motifs qui ont pu amener cet acte d'Autorité, et il ne m'appartient pas de les examiner. Je me permettrai seulement de Vous observer que si cet ordre émane d'une Autorité Grecque il est tout à fait contraire non seulement à nos lois, mais aux plus communes notions de police, et en même temps c'est une infraction manifeste à notre Charte Constitutionnelle qui garantit la liberté, et la propriété de tout Citoyen, nulle saisie ne pouvant être faite sans faire précéder d'un commandement à la personne, et sans suivre dans l'exécution de cet acte les formes voulues par la loi. Je ne vous ai fait cette remarque Monsieur le Commandant que parceque je suis intimement convaincu qu'une Autorité Française n'aurait jamais de sa propre volonté agi d'une manière si illégale, (passez moi Monsieur je Vous en prie le mot) surtout envers un homme qui n'a donné jusqu'ici que les preuves les plus éclatantes de son dévouement envers l'Auguste Nation à qui nous Grecs nous devons tant de reconnaissance, et qui a si généreusement soutenu la cause de notre indépendance. Et comment

Monsieur le Chev: de Noyan Commandant la Place de Nauplie